



Tél/fax : 04 90 75 40 01
e-mail :
secretairegenerale@villars84400.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Vaucluse

Mairie
de
VILLARS
84400

**ARRETE DE DELEGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL
POUR UN CONSEILLER MUNICIPAL (CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE)**

N° AR-2025-0049

La Maire de la commune de VILLARS

Vu les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020

Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le 18 octobre 2025 à 10h00.

Considérant que les Conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

Article 1 : Monsieur MASSEL Alain, Conseiller municipal, est délégué pour remplir le 18 octobre 2025 les fonctions d'Officier d'Etat Civil, notamment pour célébrer le mariage de Monsieur PEZIERE Clément et Madame BAYLARD Sabrina.

Article 2 : La Secrétaire de mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmises à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Procureur de la République.

Fait à Villars, le 13 octobre 2025

Le Maire,

Sylvie PEREIRA



Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20251013-AR-2025-0049-AI
Date de réception préfecture : 13/10/2025